Image not found or type unknown

Vitre livree non conformes

Par **neoner**, le **02/06/2014** à **14:29**

Bonjour,
J ai commandé des vitres en coupes franches chez un miroiterdans le but de fabriquer un aquarium. Le verre m a été livré et,par confiance, je ne l ai pas vérifier. Deux semaines plus tard au moment d assembler l aquarium je me rend compte que la majorité des vitres n est pas coupée droite et présentent des défauts de coupe. L assemblage est donc impossible et les vitres ne correspondent pas au dimensions commandées. Bref je suis furieux et je leur réclame le remboursement de ces vitres pour éviter un rafistolage.
La personne de l accueil doit me tenir au courant mais m a dit qu' elle ne me rembourserai pas et que pour obtenir mon remboursement je devrais faire un courrier au pdg de la miroiterie.
Suis je dans mon droit? Quel article puis je invoquer dans ma lettre au pdg? Quel recours j ai?
Bref pouvez vous m aider à récupérer mon argent que je puisse concrétiser ce projet avec des professionnels plus soigneux?
Merci
Cordialement
Nicolas

Par **louison123**, le **02/06/2014** à **16:48**

Bjr,

Il faudra déclarer à son assureur RC ou lui faire déclarer à son assureur.

Cdlt

Par **neoner**, le **02/06/2014** à **23:36**

Il y a t il d autres pistes?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés